



**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021**

N° 2021/82

RAPPORT DE PRESENTATION

OBJET : Décision modificative n°2 du service de collecte des déchets ménagers de l'exercice 2021

PJ: 1 projet de délibération

Le budget annexe est dédié à un service industriel et commercial : la collecte des déchets ménagers. A ce titre, ce budget doit s'équilibrer par l'encaissement des redevances du service et il est interdit à la collectivité d'intervenir financièrement dans cet équilibre.

La décision modificative n°2 (D.M.2) du budget annexe du service de la collecte des déchets ménagers pour l'exercice 2021 est proposée à la somme de **7 191 363 XFP**, en recettes et en dépenses.

Les mouvements de la présente décision modificative apparaissent sur les tableaux ci-après :

I – AU TITRE DE LA SECTION D'EXPLOITATION :

1-1 – Les recettes d'exploitation : + 2 064 355 XPF

Au chapitre 77 – Produits exceptionnels + 2 064 355 XPF

Il s'agit essentiellement de petits excédents antérieurs pour 72 788 XF et d'annulations de mandats sur exercice antérieur pour 1 991 567 XPF. (Pour rappel, chaque trimestre, un mandat est émis pour le reversement de la part traitement à la CSP. Le reversement est effectué pendant 4 ans au fur et à mesure des perceptions communales. Au-delà des 4 ans, le solde des mandats est annulé par un titre de recettes)

SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES - Chapitre - Libellé	Budget initial	Décision modificative n°1	Décision modificative n°2	Budget modifié
002 - Excédent de fonctionnement reporté	3 676 987	0	0	3 676 987
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections				0
Sous-total opérations d'ordre	3 676 987	0	0	3 676 987
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	277 922 985	0	0	277 922 985
77 - Produits exceptionnels	0	18 361 869	2 064 355	20 426 224
Sous-total opérations réelles	277 922 985	18 361 869	2 064 355	298 349 209
Total recettes	281 599 972	18 361 869	2 064 355	302 026 196

1-2 – Les dépenses d'exploitation : + 2 064 355 XPF

Au chapitre 011 – Charges à caractère général + 2 064 355 XPF

Suite aux évènements climatiques de début d'année, la collecte des encombrants du mois d'août a été avancée au mois de mars. Afin de pouvoir organiser une troisième collecte avant la fin de l'année, il convient de ré abonder le budget de 2 064 355 XPF.

SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES - Chapitre - Libellé	Budget initial	Décision modificative n°1	Décision modificative n°2	Budget modifié
002 - Excédent de fonctionnement reporté	0	0	0	0
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	3 579 889	0	0	3 579 889
Sous-total opérations d'ordre	3 579 889	0	0	3 579 889
011- Charges à caractères général	253 623 597	18 361 869	2 064 355	274 049 821
012- Charges du personnel	6 476 486	0	0	6 476 486
65- Autres charges de gestion courante	5 000 000	0	0	5 000 000
66- Charges financières	420 000	0	0	420 000
67 - Charges exceptionnelles	2 500 000	0	0	2 500 000
68 - Dotations aux amortissements et provisions	10 000 000	0	0	10 000 000
Sous-total opérations réelles	278 020 083	18 361 869	2 064 355	298 446 307
023 - Virement à la section d'investissement	0			0
Total dépenses	281 599 972	18 361 869	2 064 355	302 026 196

II – AU TITRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

2-1 – Les recettes d'investissement : + 5 127 008 XPF

Il s'agit d'une recette attribuée par la province Sud dans le cadre de la réalisation d'une étude pour l'installation d'un Quai d'Apport Volontaire (QAV) à Tontouta.

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES - Chapitre - Libellé	Budget initial	Décision modificative n°1	Décision modificative n°2	Budget modifié
021- Virement de la section d'exploitation	0	0	0	0
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	8 415 866	0	0	8 415 866
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 579 889	0	0	3 579 889
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0
Sous-total opérations d'ordre	11 995 755	0	0	11 995 755
13 - Subv ^o d'investissement	0	0	5 127 008	5 127 008
16- Emprunt et dettes assimilées	0	0	0	0
Sous-total opérations réelles	0	0	5 127 008	5 127 008
Total recettes	11 995 755	0	5 127 008	17 122 763

2-2 – Les dépenses d'investissement : + 5 127 008 XPF

Dans le cadre de la réalisation d'une étude pour l'installation d'un Quai d'Apport Volontaire (QAV) à Tontouta, il est inscrit la somme de 7 000 000 XPF au chapitre 20 (études) ; 5 127 008 XPF sont inscrits en dépenses nouvelles et 1 872 992 XPF font l'objet d'une réaffectation de crédits depuis le chapitre 21 (acquisition).

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - Chapitre - Libellé	Budget initial	Décision modificative n°1	Décision modificative n°2	Budget modifié
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	0	0	0	0
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections				0
Sous-total opérations d'ordre	0	0	0	0
16- Emprunts et dettes assimilées	2 000 000	0	0	2 000 000
20- Immobilisations incorporelles	0	0	7 000 000	7 000 000
21- Immobilisations corporelles	9 995 755	0	-1 872 992	8 122 763
Sous-total opérations réelles	11 995 755	0	5 127 008	17 122 763
Total dépenses	11 995 755	0	5 127 008	17 122 763

La balance budgétaire s'établit ainsi qu'il suit :

Section	Recettes	Dépenses
Exploitation	302 026 196	302 026 196
Investissement	17 122 763	17 122 763
	319 148 959	319 148 959

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de vous soumettre.

**AVIS DE LA COMMISSION DES FINANCES, DE L'ADMINISTRATION GENERALE ET DES
SERVICES PUBLICS**

Réunie le 20 septembre 2021 à 08h45 en mairie

DISCUSSION GENERALE:

- Il est apporté quelques précisions sur le projet de la fourrière à Tontouta, en réponse aux questions de la vice-présidente et de Mme LEFERS.

EXAMEN ARTICLE PAR ARTICLE :

ARTICLE 1 :	Sans observation	AVIS FAVORABLE
ARTICLE 2 :	Sans observation	AVIS FAVORABLE
ARTICLE 3 :	Sans observation	AVIS FAVORABLE
ARTICLE 4 :	Sans observation	AVIS FAVORABLE

ENSEMBLE DE LA DELIBERATION :

- AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE.


Le Maire
Willy GATUHAU
Willy GATUHAU